

## La composition de la CD

Voici des extraits d'une déclaration que l'ambassadeur du Canada à la Conférence du désarmement à Genève, M. Gerald Shannon, a faite le 18 mars. La CD compte un nombre limité de membres (39 pays), bien que des États non membres puissent être invités à participer à ses travaux en tant qu'observateurs.

Le Canada a reconnu il y a un certain temps déjà que la composition actuelle de la Conférence du désarmement ne reflétait plus la situation nouvelle et en évolution en ce qui concerne la sécurité internationale — à son sens, l'exclusivité n'est plus admissible. Les membres de la Conférence ont entrepris collectivement de définir les critères qui présideront à la modification de la composition de l'instance. Toutefois, il faudrait d'abord répondre à plusieurs questions touchant sa composition : comment peut-on justifier en 1993 la composition restreinte que d'aucuns préconisent? Pourquoi des pays seraient-ils exclus du simple fait qu'ils sont situés dans une certaine région géographique? Et qui décidera de l'exclusion des pays au motif qu'ils n'ont pas un intérêt direct dans les problèmes que commence à poser la situation nouvelle sur le plan de la sécurité internationale?

Tous les États Membres de l'ONU doivent verser des contributions à l'Organisation, qui finance la Conférence du désarmement. A notre sens, il n'est pas concevable, en cette ère nouvelle de coopération et de démocratisation internationales, que des États Membres puissent être appelés à financer un organisme multilatéral dont ils seraient exclus. Le Canada a la ferme conviction qu'il faut admettre à la qualité de membre de la Conférence du désarmement tout État intéressé qui en ferait la demande.

de la vérification, le Canada espère aussi que les lignes directrices favoriseront un meilleur accès aux technologies relatives au désarmement et le renforcement de la coopération internationale à cet égard.

Le Canada s'est préoccupé de plus en plus, au cours de l'année écoulée, du désarmement régional et de la sécurité internationale, car il devient de plus en plus évident que la meilleure manière de s'attaquer à toute une gamme de problèmes survenus depuis la fin de la Guerre froide consiste à le faire au niveau régional. Il est également clair que les démarches régionales doivent être conformes aux normes mondiales et aller dans le même sens qu'elles. Dans les déclarations que nous avons faites pendant la session régulière de la Première Commission et à la reprise, nous avons mis l'accent sur le rôle unique que le Bureau de l'ONU pour les affaires du désarmement joue afin de promouvoir le renforcement mutuel des actions menées aux paliers régional et mondial.

Nous espérons que les membres du groupe de travail III pourront s'entendre sur un libellé qui fera valoir concrètement le «rôle régional» des Nations Unies ainsi que les autres efforts complémentaires qu'elles déploient en faveur de l'«édification de la sécurité» à l'échelle régionale.

En ce qui concerne la question étudiée par le groupe de travail I (le désarmement nucléaire), le Canada souhaite, avec le président, l'ambassadeur Castro, que notre échange de vues de cette année mène à la conclusion du débat sur cette question en

1994. Le Canada compte demander non seulement d'autres réductions de la part de la Russie et des États-Unis, mais aussi une progression sensible vers le désarmement nucléaire de la part de la Chine, du Royaume-Uni et de la France.

Le moment est également venu d'amorcer des négociations sur un traité qui interdirait tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et pour toujours. Les États-Unis ont adopté une loi en ce sens, et, plus récemment, les présidents Clinton et Eltsine ont convenu, au sommet de Vancouver, d'entreprendre bientôt des entretiens sur une interdiction multilatérale des essais. Selon le Canada, les négociations devraient commencer immédiatement, à la Conférence du désarmement. Dans le groupe de travail, nous formulerons quelques idées sur la façon dont la CD pourrait procéder pour garantir la vérification d'un Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

J'ajouterai qu'aux yeux du Canada, la CD serait l'instance toute désignée pour cela, à condition qu'elle décide catégoriquement d'ouvrir ses portes à tous les États membres de l'ONU souhaitant contribuer aux négociations sur un tel traité ou sur n'importe quelle autre question concernant le désarmement multilatéral.

Le Canada souhaite vivement que le thème de la non-prolifération figure au programme de la session de 1994. Il préconise en priorité une action soutenue de la collectivité internationale sur tous les fronts, depuis le renforcement et l'applica-

tion obligatoire des normes mondiales jusqu'à la mise en oeuvre rigoureuse de contrôles nationaux, en passant par l'élargissement des groupes de pays fournisseurs de matières nucléaires.

La consolidation du régime mondial de non-prolifération des armes nucléaires dépend fondamentalement de la prolongation inconditionnelle du TNP (clef de voûte de ce régime) pour une période indéfinie et d'efforts incessants pour y faire adhérer tous les pays du monde. A cet égard, le Canada regrette et déplore profondément la décision prise par la République démocratique populaire de Corée de ne plus participer au TNP, mais il félicite le Bélarus d'y avoir adhéré, tout en exhortant l'Ukraine et le Kazakhstan à faire de même.

Le Canada compte aussi amorcer des discussions en 1994 sur les transferts internationaux d'armes, et notamment sur les activités illégales dans ce domaine. La création du Registre de l'ONU sur les armes conventionnelles représente une première étape importante franchie pour attirer l'attention internationale sur les accumulations excessives et déstabilisantes d'armements classiques. Nous comptons déposer notre rapport complet au Registre d'ici l'échéance du 30 avril, et nous exhortons les autres pays à nous imiter.

En demandant que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la CDNU, nous n'ignorons pas que la CD et le Groupe d'experts de l'ONU s'interrogeront par ailleurs sur l'élargissement de la portée du Registre en 1994. Nous devons veiller à ce que les discussions menées dans cette tribune portent sur des aspects du problème qui ne sont pas abordés ailleurs. A cet égard, il y aurait peut-être lieu de faire examiner par la Commission le rôle des fournisseurs privés d'armes, question que le Secrétaire général a soulignée dans son rapport intitulé *Nouvelles dimensions*. Par ailleurs démarche nous permettrait sans doute aussi de terminer l'étude de ce sujet en deux ans, permettant ainsi à la Commission d'entamer une approche par étapes.

En conclusion, les défis pressants à relever pour protéger la paix et la sécurité internationales abondent en cette période postérieure à la Guerre froide. Quel rôle la Commission du désarmement peut-elle jouer pour aider la collectivité mondiale à les affronter? Chose certaine, la solution ne réside pas dans des propos vagues ni dans des textes qui nivellent au plus bas. Ce qu'il nous faut, c'est un véritable élargissement du consensus multilatéral sur les points à l'étude. Le Canada pense que c'est là un objectif réalisable et digne d'être poursuivi.